

222C2308
FR001400BWV7-FS0804

5 octobre 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 octobre 2022, la société Barings LLC¹ (300 South Tryon Street, Suite 2500, Charlotte, NC 28202, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 septembre 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS et détenir, pour le compte desdits fonds, 28 779 023 actions TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS² représentant autant de droits de vote, soit 5,26% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte de la distribution en nature d'actions de la société TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS aux actionnaires de la société VANTIVA (anciennement dénommée TECHNICOLOR)⁴.

¹ Contrôlée par la société Massachusetts Mutual Life Insurance Company. Il est précisé que ni Massachusetts Mutual Life Insurance Company ni aucune entité contrôlée par Massachusetts Mutual Life Insurance Company (qui contrôle Barings LLC) ne détient d'actions ou de droits de vote TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS (ou d'autres droits qui seraient assimilés au sens de l'article L. 233-9 du code de commerce).

² Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 237 088 actions TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 546 681 915 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. notamment (i) prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} août 2022 sous le n°22-331, (ii) communiqué de la société TECHNICOLOR (désormais dénommée AVANTIVA) du 22 septembre 2022, et (iii) communiqué de la société TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS du 27 septembre 2022.